



Bulletin de Santé de l'Olivier

n° 19
le 13 octobre
2009

Provence-Alpes-Côte d'Azur

La mouche de l'olive

Un cinquième vol apparaît en zone littorale, avec un peu d'avance sur nos prévisions. Les températures douces de début octobre ont accéléré le développement de cette génération de mouche de l'olive.

Une chute des températures est annoncée pour cette semaine. Les captures d'adultes devraient diminuer dans les pièges. Continuer cependant à surveiller le piégeage et les dégâts sur votre verger, surtout sur les variétés tardives encore vertes.

Pour les vergers situés à moins de 100 m d'altitude, un cinquième vol a débuté en fin de semaine dernière en zone littorale.

Pour les vergers situés entre 150 et 300 m d'altitude, le 4^{ème} vol se termine. Un cinquième vol est annoncé vers le 20 octobre, pour les parcelles les plus basses ou à influence maritime, et si les températures restent douces.

Pour les vergers situés entre 300 et 450 m d'altitude, un 4^{ème} vol peut apparaître vers le 20 octobre, ou dès le week-end prochain sur les parcelles autour de 300 m. Peu de dégâts sont prévus sur ce prochain vol, car les températures baissent rapidement à cette altitude. Soyez vigilants et surveillez vos pièges et les dégâts en verger.

Pour les vergers situés à plus de 450 m d'altitude, le 3^{ème} vol se termine. Il n'y a pas d'autre vol prévu, sauf si les conditions météo restent exceptionnellement favorables au développement du ravageur.

Rappel de réglementation:

 Toutes les spécialités à base de diméthoate (Techn'oate, Rogor, Dimate, Dimézy) ont un délai avant récolte de 21 jours sur olives.

 Le Techn'oate et le Dimézy ne doivent plus être utilisés.

 La lambda-cyhalothrine (Karaté, Pool..) est limitée à 2 applications / an.

La deltaméthrine (Decis, Pearl, Split Protech) est limitée à 3 applications / an.

Le spinosad (Syneis Appât) est limité à 4 applications / an.

L'oeil de paon

Les pluies de la semaine dernière ont été favorables à de nouvelles contaminations dans l'ensemble de la région. Des nouvelles tâches vont apparaître sur les vergers non protégés, environ 15 jours après le début de l'épisode pluvieux.

Rappel de réglementation:

 Toutes les spécialités à base de cuivre sont limitées à 6kg de cuivre métal / ha / an ce qui correspond à 2,5 applications à la bouillie bordelaise à dose homologuée (12,5 kg/ ha).

 Le Dithane Neotech (mancozèbe) est limité à 2 applications / an.

 Le délai avant récolte des fongicides autorisés sur oliviers est de :

21 jours pour le Dithane Neotech

30 jours pour le Strobby DF

3 à 21 jours selon les spécialités pour les produits à base de cuivre (voir l'étiquette)

Maturité des olives à huile

Le Programme «Assistance Technique Maturité», que réalise le CTO pour l'AFIDOL dans le cadre d'Olea 2020, financé par l'UE et France AgriMer, a permis de réaliser diverses micro-triturations en vue d'obtenir des informations sur l'avancement en maturité des diverses variétés, dans les bassins les plus précoces (habituellement Vallée des Baux, Aix-en-Provence, sud du Var).

Sur la variété Salonenque, nous avons constaté une maturité assez en avance par rapport aux années antérieures. Nous avons vu par exemple des fruités mûrs très doux (aucune amertume et très peu d'ardence), ce qui est peu courant en première quinzaine d'octobre. Les rendements biologiques sont supérieurs à 100% pour les deux tiers des échantillons traités, ce qui signifie que le potentiel théorique de production d'huile est atteint (ceci est indépendant de l'évolution du rendement en huile qui est essentiellement liée à l'évolution de la teneur en eau des olives).

Sur la variété Aglandau, les arômes sont encore très verts, très herbacés, mais les niveaux d'ardence et d'amertume sont cependant assez faibles pour cette variété qui donne habituellement des huiles très structurées. Les rendements biologiques sont aussi en avance pour la période, mais peu d'échantillons dépassent 100%.

Sur les variétés Cayon et Cayanne, par contre, les indicateurs organoleptiques et quantitatifs ne montrent pas une maturité particulièrement précoce. Les huiles obtenues sont encore ardentes et amères, et les rendements biologiques sont encore assez bas.



Le BSO est un Bulletin de Santé du Végétal édité par l'AFIDOL pour la Chambre Régionale d'Agriculture
Maison des agriculteurs - 22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence cedex 1
Tél: 04 42 23 01 92 - Fax: 04 42 23 82 56 - contact@afidol.org

Comité de rédaction : Le Bulletin de Santé de l'Olivier est réalisé par les techniciens oléicoles du Centre Technique de l'Olivier, du Service Régional de l'Alimentation, des Chambres d'Agriculture à partir des données acquises par les réseaux régionaux

Crédits photos : AFIDOL sauf mention particulière



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rhône-Alpes

